



---

## COMPTE-RENDU

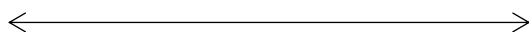
### CONSEIL D'ADMINISTRATION – CDOS DU LOT

*Lundi 13 septembre à 18h30 en visio-conférence*

---

**Présents** : BEX-GRAMOND Marielle, CAZENEUVE Lucas, CHAUBET Didier, CHEVALIER-JOLY Valérie, DELPEYROUX Pierre, DESPEYROUX Lan, INESTA Jean-Michel, LAJOINIE Francis, MERCIER Emilie, MOUILLAUD Thierry, MOULES Marcel, PELAPRAT Pierre, VEYSSERE Lionel

**Excusés** : BEAUFUME Guy, BESOMBES Roland, CAZES-BOUCHET Odile, CHAPPAT Huguette, LAGARDE Jean-Marc, VERMANDE Claudine



#### **I. Mot d'accueil du Président**

Monsieur DELPEYROUX remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à ce Conseil d'Administration (CA) spécialement organisé pour débattre sur le dispositif « Pass' Sport » mis en place par le CNOSF. Cette réunion a pour objectifs de débattre autour de la mise en place de ce dispositif, d'expliquer le fonctionnement du Pass'Sport et de préciser le rôle de tier-payeur attribué au CDOS du Lot.

Monsieur DELPEYROUX rappelle aux personnes présentes que le prochain Conseil d'Administration est fixé le jeudi 7 octobre 2021 à 18h30 à la salle polyvalente de Labastide-Murat.

Monsieur DELPEYROUX évoque la réunion visio du lundi 2 septembre organisée par le CROS Occitanie (Comité Régional Olympique et Sportif) et la DRAJES Occitanie (Direction de Région Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) représentée par Mr. Perrochia.

Cette réunion rassemblait tous les CDOS de la Région Occitanie. Pierre DELPEYROUX , Didier CHAUBET et Emilie MERCIER ont représenté le CDOS du Lot lors de cet échange. Cette réunion visait à préciser l'engagement des CDOS sur ce dispositif.

## II. Présentation du dispositif « *Pass'Sport* »

Emilie MERCIER rappelle les principes du dispositif Pass'Sport. Ce dispositif mené par le CNOSF est mis en place pour la première fois cette année. C'est une allocation de rentrée scolaire de 50€ à destination des enfants visant à financer tout ou une partie d'une inscription dans une association sportive. Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 dont les familles bénéficient de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) 2021, ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ainsi qu'aux jeunes mineurs émancipés bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Les familles éligibles au dispositif ont reçu un courrier cet été les informant qu'elles bénéficiaient de cette aide de 50€ par enfant. Elles devront présenter ce courrier entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 novembre 2021 dans une association sportive partenaire au moment du paiement de la cotisation.

Pour informations, le Pass'Sport pourra seulement être utilisé auprès des structures affiliées à une fédération sportive agréée ou auprès de toutes les associations agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive) dont le siège social se trouve dans un QPV (Quartier Prioritaire de la Ville).

Emilie MERCIER poursuit en présentant la démarche que devront effectuer les associations sportives afin d'être remboursées. Les associations sportives devront effectuer leur demande sur leur Compte Asso. Les associations ne disposant pas de compte à ce moment-là devront en créer un. Entre le début du mois de Septembre et la fin du mois de Novembre, elles devront effectuer leur demande de remboursement sur leur Compte en renseignant les informations des jeunes accueillis (informations présentes sur le coupon Pass' Sport remis à l'association). Elle poursuit en expliquant le rôle que le CDOS revêt sur ce dispositif. Le CDOS du Lot aura un rôle de tiers payeur, c'est-à-dire qu'il remboursera les associations sportives ayant accueilli des jeunes bénéficiaires.

Le CDOS du Lot devra ainsi réaliser les démarches suivantes et répondre à certaines missions :

- **Demande de subvention** sur le Compte Asso du CDOS du Lot (demande nécessaire pour débloquer une enveloppe financière auprès de la DRAJES et effectuer les remboursements auprès des clubs). L'ouverture d'un compte bancaire indépendant devra être effectuée.
- **Réception et contrôle de l'information des clubs**: la DRAJES enverra au CDOS du Lot un fichier de travail Excel comportant le nom des associations, le montant à rembourser auprès de chacune d'elle et leur RIB. Didier souligne que le CDOS ne devra pas contrôler l'éligibilité de l'association au dispositif : ce contrôle est attribué à la DRAJES.
- **Remboursement des associations du Département** : le CDOS du Lot devra réaliser des virements bancaires vers le compte des associations sportives
- **Communication et diffusion de l'information sur le dispositif** : Le CDOS sera en charge de communiquer sur le dispositif et d'informer les acteurs concernés par ce dispositif sur le Département (Comités Départementaux,

clubs, organismes sociaux, bénéficiaires...). Par le biais de mails ou de communication sur les réseaux de communication

- **Permanence téléphonique et mail** du CDOS du Lot : réception d'appels (Comités, clubs, organismes sociaux, bénéficiaires...) et réponse mail afin de répondre à l'ensemble des interrogations. Le CDOS pourra également accompagner les clubs dans la démarche de création de leur Compte Asso.

Pierre DELPEYROUX informe les membres présents sur le nombre de personnes éligibles sur le Département du Lot. Environ 7 000 familles sont concernées par ce dispositif. La DRAJES estime que seulement 30% de ces familles utiliseront leur coupon Pass' Sport (soit environ 1 200 familles). A titre de comparaison, le dispositif d'Aide à la Pratique Sportive porté par le CDOS du Lot concerne environ 1 200 personnes. Pierre se questionne sur la gestion de cette charge supplémentaire de travail attribuée au CDOS.

Didier CHAUBET rajoute que ce dispositif concerne uniquement les associations sportives fédérées contrairement au dispositif d'Aide à la Pratique Sportive qui intègre l'ensemble des associations proposant une activité physique et sportive. Sur le Département du Lot, environ 300 associations sportives sont concernées par le Pass'Sport : ce qui représentera un peu moins d'actes de remboursements. Le CDOS du Lot peut également faire face à certaines confusions entre le Pass' Sport et le dispositif d'Aide à la Pratique Sportive de la part des associations. Celles-ci pourraient renvoyer leurs coupons Pass' Sport directement au CDOS. Il faut être vigilant à bien transmettre l'information. Marielle BEX-GRAMOND évoque les difficultés pour les clubs à créer leur compte Asso : les 68 clubs de pétanque du département adhérant au Comité Départemental ont pour la plus part rencontré des difficultés dans cette démarche. Elle se demande également si les clubs réalisent une demande de subvention ou de remboursement sur leur « Compte Asso ». Emilie MERCIER explique que les associations sportives effectuent une demande de remboursement auprès de la DRAJES sur leur « Compte Asso ». Le CDOS du Lot effectue une demande de subvention auprès de la DRAJES sur le « Compte Asso » afin de débloquer une enveloppe lui permettant de rembourser les associations sportives du Département.

Pierre DELPEYROUX questionne les représentants de comités présents pour savoir s'ils ont communiqué auprès de leurs adhérents et réseau de clubs sur ce dispositif. Un certain nombre d'entre eux affirment avoir évoqué l'existence de ce dispositif lors des différents forums des associations et la possibilité pour leurs clubs d'accueillir ces bénéficiaires (clubs qui sont fédérés). De plus le Pass' Sport est compatible avec d'autres aides dont l'Aide à la Pratique Sportive. Lan DESPEYROUX (Présidente du Comité Départemental de Tir à L'Arc) informe les membres présents que les représentant des clubs de tir à l'arc ont rencontré un certain nombre d'interrogations de la part des pratiquants sur le Pass' Sport. Jean-Michel complète ces idées en déclarant qu'un certain nombre de familles n'était pas au courant de l'existence de ce dispositif.

Concernant les moyens financiers alloués aux CDOS pour la gestion du dispositif et le remboursement des clubs, Pierre rappelle que lors de la réunion du 2 septembre avec le CROS Occitanie et la DRAJES le montant de l'enveloppe attribué à chaque CDOS n'avait pas été communiqué. Le représentant de la DRAJES a également mentionné qu'une partie de l'enveloppe budgétaire disponible serait allouée à la mise à disposition de vacataires (à hauteur de 38 mois de vacation)

MERCIER Emilie informe les personnes présentes qu'une demande de subvention de 5 000€ a été effectuée par Cédric BOURRICAUD référent SDJES (Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports). Cette subvention servira à compenser les frais de gestion et de

fonctionnement inhérents à la réalisation de ce dispositif. Didier rebondit sur cette information en demandant si cette subvention est accordée pour la durée totale du dispositif (2 ans) ou si elle sera renouvelée lors de l'édition prochaine.

Marielle BEX-GRAMOND se questionne sur les dates de clôture du dispositif Pass' Sport. Les bénéficiaires peuvent présenter le courrier Pass' Sport aux structures sportives volontaires entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 novembre 2021. Les associations ont, elles, jusqu'au 30 novembre pour demander le remboursement sur le Compte Asso.

Jean-Michel INESTA mentionne que les clubs qui participent au dispositif doivent avoir l'agrément « *Jeunesse et Sport* ». Il rajoute que ce dispositif s'adresse uniquement aux enfants, il est dommage que tous les dispositifs portés par le CNOSF s'adressent uniquement aux jeunes et non aux adultes ( exemple de La Carte Passerelle, Pass' Sport...). A l'origine le Pass' Sport devait profiter aux enfants et aux adultes.

Lionel VEYSSEYRE (Représentant de l'UNSS 46) est étonné de voir que ce dispositif n'intègre pas les associations relevant du sport associatif scolaire. Les pratiquants du sport scolaire sont concernés par ce dispositif.

Marielle BEX-GRAMOND se demande comment les familles peuvent identifier les clubs participant au dispositif. Didier répond que les clubs ne doivent pas hésiter à communiquer sur leur engagement au dispositif Pass' Sport. Jean-Michel souligne que les clubs qui adhèrent au CDOS ne peuvent prétendre au dispositif s'ils ne sont pas fédérés.

Concernant l'engagement du CDOS du Lot sur ce dispositif ; cette réunion vise à confirmer sa participation.

Lors de la réunion dédiée au Pass' Sport réunissant le CDOS, le CROS et la DRAJES Occitanie, Pierre a interpellé certains représentants quant aux répercussions que pourraient rencontrer le CDOS s'il refusait de répondre à cette mission. Les représentants du CNOSF pourrait répercuter cette décision sur les affectations de subventions lors des années suivantes. De plus, tous les CDOS participent à ce dispositif. Lionel VEYSSEYRE rebondit sur cette réponse en rappelant que le dispositif a été conçu est mené au niveau national. Il trouve ça dommageable sur les CDOS aient été intégrés au dispositif sans en être informés. Il espère également que les fonds attribués à la mise en place du Pass' Sport ne se feront pas au détriment d'autres subventions ou aides allouées à certains projets.

Jean-Michel INESTA se questionne sur le mode de gestion des autres CDOS face à ce dispositif : financièrement en en termes de temps de travail. Pierre ajoute que le dispositif Pass' Sport ne doit pas surcharger le travail de Emilie au détriment d'autres actions.

DELPEYROUX Pierre affirme que le monde associatif est en danger, que les bénévoles font face à de nouvelles difficultés et la complexité de ces procédures entraînent un découragement.

De plus, il rebondit sur la lourdeur de ces procédures pour les associations sportives et donc les bénévoles. Les clubs font face à un découragement de la part de leurs bénévoles. Un certain nombre d'élus présents craignent que plusieurs clubs n'effectuent pas leurs demandes de remboursement face à la lourdeur administrative qu'engendre la création d'un Compte Asso, surtout si le dispositif n'est effectif que 2 ans. La création d'un Compte Asso implique l'intégration de certaines pièces tels que le compte d'exploitation, le bilan financier, la rédaction d'un projet associatif...). Il est important que les Comités Départementaux accompagnent leurs clubs sur cette procédure d'inscription. Le CDOS ne doit pas se substituer à leur accompagnement.

Afin de confirmer l'engagement du CDOS sur ce dispositif, les élus présents se soumettent à un vote : Les 11 membres élus présents valident le rôle de tier-payeur attribué au CDOS. Aucune personne ne s'abstient ou ne vote contre.

### III. Questions diverses

MERCIER Emilie demande aux personnes présentes si elles ont reçu le mail « Instruction renvoi des coupons ».

- MOUILLAUD Thierry affirme avoir reçu ce mail.
- DESPEYROUX Lan n'a pas reçu ce mail.

Le Conseil d'Administration s'est terminé à 19h50 et le Président Pierre DELPEROUX adresse tous ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes.

DELPEYROUX Pierre

Président du CDOS du Lot

A blue ink signature of Pierre Delpeyroux, written over a rectangular stamp. The stamp contains the text 'CDOS' at the top, 'FRANCE' in the middle, and the Olympic rings logo at the bottom.

INESTA Jean-Michel

Secrétaire du CDOS du Lot

A blue ink signature of Jean-Michel Inesta, written over a rectangular stamp. The stamp contains the text 'CDOS' at the top, 'FRANCE' in the middle, and the Olympic rings logo at the bottom.